

In memoriam : mme Elisabeth Fonséque

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 449

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas bornées à travailler dans leur maison ou dans les champs, mais se sont jointes au courant de la vie fiévreuse des villes. Elles ont rempli les écoles, et ont accompli les travaux techniques les plus difficiles dans les Facultés. A l'Université, des femmes professent, et des femmes occupent avec succès des postes de direction dans les lycées et les écoles normales. Ce sont là les conquêtes des douze dernières années. Les femmes turques ont passé des ténèbres les plus épaisses de la période de l'esclavage à la clarté de la République. Mais il faut dire que le gouvernement s'est activement employé à empêcher toute possibilité d'attaque étroite et réactionnaire contre l'émancipation de la femme, et son concours a contribué à mettre en lumière leur situation.

— Qui pourrait mieux, ajoute le Ministre, que des femmes, comme celles que nous voyons maintenant en Turquie créer un foyer? et quelles espérances ne donne pas toute cette génération d'enfants élevés par de pareilles femmes? Alors qu'en tant que mères, elles sont les protectrices de nos enfants, comme députées, elles vont devenir les protectrices de notre pays tout entier. Nous attendons des femmes, qui vont occuper les fonctions élevées qu'elles ont conquises, qu'elles étendent leurs mains sur tous les domaines de la vie sociale, afin de venir en aide à tous leurs concitoyens, pour les développer et les élever eux aussi.

... Nous aurons ne pas nous représenter très aisément M. Minger, ou le successeur encore inconnu de M. Schulthess, tenant pareil discours à des journalistes étrangers.

IN MEMORIAM

Mme Elisabeth Fonsèque

Nous venons d'apprendre avec un vrai regret le décès de Mme Elisabeth Fonsèque, l'ancienne présidente de la Société française pour l'amélioration du sort de la femme, décès survenu à Paris, il y a quelques semaines.

Mme Fonsèque était, en effet, une féministe de la vieille roche, qui s'était consacrée dès son enfance à la défense de nos idées. Toute petite fille encore, elle avait connu Maria Deraisme, l'une des précurseurs du mouvement féministe en France, qui exerça une grande influence sur elle, et à qui elle succéda à la présidence de la Société pour l'amélioration du sort de la femme, l'un des plus anciens groupements féministes français, puisque sa fondation remonte à 1870. En outre, en 1926, Mme Fonsèque devenait présidente de la Section du Suffrage au Conseil National des Femmes françaises, ne laissant ainsi échapper aucune occasion de travailler pour le succès du droit de la femme. Ceci à côté de son professorat, qu'elle exerça pendant plus de quarante ans, enseignant la diction avec un sens littéraire averti, et trouvant encore le temps d'organiser des cours populaires et des conférences littéraires dans certains quartiers de Paris.

Active, vivante et vibrante, d'un accueil toujours chaleureux et aimable, Mme Fonsèque était une de ces personnalités qu'il faisait bon rencontrer dans des Congrès et dans des réunions féministes. Croyant fermement à un idéal de compréhension internationale, elle fut pendant plu-

sieurs années une fidèle des Assemblées de la Société des Nations, et septembre la ramenait toujours régulièrement à Genève, — elle et son mari, car comment séparer la mémoire de l'une du souvenir de l'autre? Couple uni s'il en fut, partageant les mêmes idées, luttant pour les mêmes causes, M. et Mme Fonsèque donnaient par leur présence, par la conviction de leur effort, un encouragement à croire au succès définitif du bien, — encouragement dont notre période a singulièrement besoin!

Nous les avons encore entrevus tous deux à Paris en juillet dernier, elle déjà atteinte par la maladie, lui, toujours attentif à la ménagerie, à lui faciliter toutes choses. Et maintenant que la grande séparation est intervenue, c'est un message de chaleureuse sympathie que nous tenons à exprimer ici à celui qui reste seul, en même temps que l'assurance de notre regret et de notre reconnaissance envers celle qui est partie.

E. G.

Un livre à recommander

La famille Häberlin¹

Que nous, femmes, sommes, aussi bien que les hommes, soumises aux lois, que, dans notre vie de femmes, il faut à chaque pas nous conformer à des lois ou entrer en conflit avec elles, nous le savons depuis longtemps, nous qui défendons le vote des femmes. C'est justement cette obligation de nous soumettre à des lois à l'élaboration desquelles nous n'avons pas contribué, qui nous pousse avant tout à demander sans cesse de nouveaux droits et les devoirs politiques. Conséquents, par conséquent, d'avoir à faire durant toute notre existence avec la législation, il arrive néanmoins que nous ignorions la teneur de ces lois dont nous sommes bien obligées, selon notre situation, de comprendre les arrêtés.

Or, une femme juriste bâloise vient précisément de publier un livre montrant une vie de femme comme il y en a tant d'autres, et à toutes les vicissitudes de laquelle se mêle le droit en vigueur. Une jeune fille épouse l'homme qu'elle aime, et déjà surgit la question de savoir comment des fiançailles vous lient devant la loi, quel sera le régime matrimonial du jeune couple, quels droits et quels devoirs les époux ont l'un à l'égard de l'autre. Viennent les enfants; il s'agit maintenant de répondre à la question: quels sont les droits des parents, et quels sont ceux de l'enfant? Le mari s'éloigne un certain temps de sa femme, et nous une intrigue avec une jeune fille, en sorte que la question du divorce se présente. Les possibilités et les suites d'un divorce sont pesées. Plus tard, cependant, l'époux revient à son épouse, mais le bonheur retrouvé ne dure guère, car le mari meurt d'accident.

Ici se place la question de la succession: il faut maintenant que la veuve se débrouille au milieu des règlements successoraux, et l'auteur montre d'une façon précise quels sont les droits de succession des enfants, ceux de la mère (ou de parents moins proches). En des scènes très vivantes, on voit la veuve, d'abord fort empêchée, se faire peu à peu à sa vie indépendante, prendre des décisions, et, toujours de nouveau, se

¹ EDITH RINGWALD, Dr. en droit et économie politique. (En allemand seulement.) Birkhäuser et Cie, édit., Bâle. Prix: 5 fr. 80.

Le travail féminin et la crise actuelle

(Suite de la 1^{re} page.)

On dit qu'il est injuste qu'une famille bénéficie d'un double salaire pendant la crise. Or, il y a quelquefois deux et même trois salaires dans une famille, lorsque des enfants majeurs vivent au foyer. Et l'on n'a pas le droit d'intervenir dans la vie d'une famille. Seul le troisième Reich s'y est risqué... et a fait de très fâcheuses expériences!

Si l'on pouvait nourrir l'espoir que les mesures prises contre le travail des femmes amèneraient une diminution du chômage et de la crise, on pourrait encore s'y résigner, mais la preuve est faite qu'il n'y a pas, de ce côté-là, une amélioration économique quelconque à escompter. On prononce de grands mots; on parle de la femme exerçant un métier, qui enlève le pain de la bouche d'un père de famille. Qui prouve que le père de

famille aura la place de la femme congédiée? Rien; et l'on peut, sans courir grand risque, prévoir qu'une jeune fille ou un jeune homme célibataire prendront ce poste, si l'on remplace l'employée renvoyée au lieu de supprimer tout simplement le poste, comme on le fait si souvent!

On dit aussi que le travail de la femme nuit à la vie familiale. Mais la répercussion du travail de la mère sur la vie de famille peut être compensée par d'autres avantages considérables qui permettent de donner une meilleure éducation aux enfants et qui améliorent le statut économique de la famille.

On trouve tout naturel de payer davantage le travail qualifié que le travail non qualifié. Personne ne s'indigne de ce que le bon médecin gagne davantage que le mauvais. Mais on s'indigne de ce qu'une femme mariée professionnellement qualifiée touche un salaire!

L'exercice d'une profession n'est considéré, dans la plupart des cas, surtout chez l'ouvrière de fabrique, que du point de vue lucratif; mais dans d'autres cas, la femme apporte à sa profession ce qu'elle a de meilleur, et trouve dans cette partie de sa vie des joies réelles. On a prétendu également que les femmes mariées étaient souvent négligentes dans leur profession... mais, avec la concurrence intense actuelle, on se demande quel patron, fût-il l'Etat, conserverait à son service une employée qui se montrerait inférieure ou paresseuse?

Dans une autre chapitres, M^{lle} Pestalozzi établit la situation à fin juin 1934, des fonctionnaires communaux, cantonaux et fédéraux, par rapport au double salaire. Elle relève qu'en juin 1933, le Conseil National a été nati d'un postulat invitant le Conseil Fédéral à étudier la situation des fonctionnaires, employés et ouvriers qui sont occupés dans les services de la Confédération, afin que deux époux n'émergent pas ensemble au budget de la Confédération. Or, on a constaté que le nombre de ceux-là était infiniment modeste: 0,6 % à peine. Ce n'est pas ce pourcentage qui suffira à conjurer la crise et le chômage!

On sait qu'une loi fédérale prévoit que les engagements des fonctionnaires femmes peuvent être résiliés en cas de mariage, et que dans les Postes, Télégraphes et Téléphones, cette règle est absolue.

Dans le canton de Berne, le Conseil d'Etat avait pris la décision de n'engager aucune femme mariée, et de pourvoir au remplacement éventuel par des chômeurs de celles qui étaient en fonctions. Devant les protestations du personnel féminin et des Associations féminines du canton, et à la suite d'une enquête qui révéla le nombre infime de cette catégorie de fonctionnaires, cette mesure fut rapportée, ce qui n'empêcha pas la même question de se poser à nouveau en 1934, et d'être résolue dans un sens plus restrictif.

Dans le canton de Genève, les événements ont changé depuis que fut écrite l'étude de M^{lle} Pestalozzi. La campagne menée contre le double salaire et le travail de la femme a abouti à la pire des injustices, à la plus inadmissible de celles que nous ayons eu à supporter depuis longtemps. Le Mouvement Féministe en a entrepris longuement ses lecteurs au début de cette année.

Dans le canton de Zurich, c'est en 1933

trouver devant des règlements à débrouiller: elle engage une jeune fille pour l'apprentissage ménager, et doit conclure avec elle un contrat; surviennent des conflits avec les voisins; un locataire peu honnête doit être expulsé; il lui faut se débattre au sujet d'une caution signée à son insu par son mari; elle a des dettes à payer, une demande de dédommagement à adresser pour la mort par accident de son mari, dont un ami est responsable; il importe qu'elle soit au clair sur sa propre situation financière, qu'elle prépare sa feuille d'impôts, contracte des polices d'assurances... Le choix d'une carrière pour ses enfants est étudié avec soin; elle-même, vu ses maigres ressources, devrait se décider à travailler professionnellement. Etc., etc.

Tout cela, ce sont des préoccupations quotidiennes que nous vivons nous-mêmes ou observons autour de nous. Choses de tous les jours, et cependant, nous ne nous rendons en général pas compte que, de ce fait, il nous faut sans cesse nous conformer à des prescriptions légales qu'en grande partie nous ne connaissons mal. Le livre d'Edith Ringwald a pour but de nous aider. Facile à comprendre, il explique clairement les arrêtés de notre Code civil et de notre Code des obligations, ainsi que d'autres règlements, et cela pour les circonstances les plus diverses; il nous enseigne à voir clair dans les ordonnances législatives, à sauvegarder nos droits, à remplir les devoirs qui nous sont imposés.

Le dernier chapitre de ce volume, enfin, expose tout au long la situation de la femme dans l'Etat, son manque de tout droit politique, et la nécessité de sa collaboration à la chose commune. Même les pays où, il y a des milliers d'années, existait le matriarcat, et leur lente évolution vers le patriarcat, passent sous nos yeux. Bien entendu, tous les problèmes d'actualité concernant les femmes sont présentés, mis bien en évidence: nationalité de la femme mariée, difficultés amenées par la crise, la question du « cumul », — bref toute l'actualité féminine. Ce livre est donc un conseiller juridique et économique pour la vie de tous les jours, et il apportera certainement une aide précieuse aux familles qui le liront. Une traduction française serait-elle possible?...

E. V. A.

(Trad. par M.-L. P.)



Les femmes et les livres

Des livres nouveaux d'auteurs nouveaux

I.

La Cage aux rêves et *Bois-Mort*.

J'ai rarement lu des livres écrits par des plumes féminines qui soient aussi « livres de femmes » que ces deux romans de Monique Saint-Hélène: j'y trouve l'inspiration plutôt que l'application, de l'intuition et peu de raison, le charme capricieux des lignes floues et des plans volontairement obscurs rachetant l'absence de solidité et de simplicité, et aussi des destins qui se mêlent et parfois s'embrouillent en dépit de toute logique.

Tels que l'auteur nous les donne, *La cage aux rêves* et *Bois-Mort* sont assez beaux et assez inégaux pour justifier les appréciations si contradictoires de littérateurs et critiques aussi autorisés que des Henri de Régnier, des Thibaudet, des Edmond Jaloux, des Henri Ghéon, qui s'en déclarent enthousiasmés, ou de Georges Le Cardonnell, René Lalou et

André Thérive, qui se sont montrés particulièrement sévères.

Oui, je comprends que l'on reproche à Monique Saint-Hélène ses manières, ses petites affectations, ses obscurités voulues ou non, ses subtilités un peu lassantes; mais peut-on ne pas admirer cette émotion voilée et d'autant plus communicative, cet humour un peu âpre, cette poésie qui charme, cette sensibilité qui émeut?

On a écrit à propos de la recherche de la vérité humaine qui est, je crois, la caractéristique de l'œuvre de M^{me} Saint-Hélène, que l'auteur atteint cette vérité mieux encore par ce qu'elle suggère que par ce qu'elle écrit. Il est de fait que le lecteur lit souvent entre les lignes, et que les silences, les réticences même, ont une valeur très grande.

Monique Saint-Hélène — de son vrai nom M^{me} Briod-Eimann — née à La Chaux-de-Fonds, où elle suivit le gymnase, et mariée à un journaliste vaudois, vit à Paris, — si on peut appeler « vie » la rêverie, la méditation, la concentration spirituelle auxquelles la voeu depuis des années la fragilité de sa santé. Sa réclusion forcée, la fréquentation d'amis de choix, l'absence des chocs et des redressements qu'inflige la vie à ceux qui l'affrontent quotidiennement, l'admiration pour Rilke, dont elle fut l'amie et le disciple, tout dans cette existence en marge du réel explique la sensibilité si particulière de notre auteur.

Dans *La cage aux rêves*, Monique Saint-Hélène se penche sur son enfance et son adolescence rêveuses, inquiètes, traversées d'éclairs de passion. On y lit des pages adorables et

aussi des passages un peu confus, un peu absurdes... on suit la petite enfant dans une atmosphère de conte de fées... on y manque un peu d'air... tout y est concentré et ramassé, ou vague et diffus, et passe de la poésie, la plus vaporeuse au détail le plus réaliste. Ce livre, je l'aime comme j'aime mes amis, pour ses défauts autant que pour ses qualités.

Bois-mort nous emmène dans un autre univers, plus peuplé, plus divers, mais non moins captivant, où un petit nombre de gens se mêlent et se heurtent durant un petit nombre d'heures. En apparence, il ne se passe rien ou presque rien. En réalité, des vies sont transformées, des passés surgissent et influent sur le présent, toutes sortes de choses obscures passent en pleine lumière, et des incidents tout simples nous paraissent l'être beaucoup moins. Et puis rien ne finit, rien n'est définitif.

Le lecteur ferme le livre, un peu mystifié peut-être; mais il sait qu'il n'oubliera pas de sitôt les personnages à demi réels dont il vient de partager, pendant si peu de temps, la vie à peine esquissée. Il sort, comme Henri de Régnier, d'une atmosphère mêlée de rêverie et de réalité, où apparaissent des hommes et des femmes qui s'imposent à nous, et il murmure avec Thibaudet: « Voilà un nom, voilà une œuvre! »

II.

Sara-Alelia.

Un roman « protestant », a-t-on écrit de ce

livre, qui vient d'être traduit en français, signé par une Suédoise, M^{me} Hildur Dixelius von Aster. Protestant, il l'est peut-être par la tournure d'esprit de l'héroïne, Sara-Alelia, fille et femme de pasteurs, par sa vie toute intérieure, ses conflits et ses redressements, bien que j'aie peine à imaginer ses caractéristiques comme relevant exclusivement de l'Eglise réformée.

L'histoire débute par une faute que commet Sara-Alelia — péché de chair, dirait un moraliste d'autrefois, — et elle continue par le repentir, le redressement, l'élévation soutenue, la foi qui la secourt dans la détresse. Elle se déroule en Laponie, pays rude sous sa lumière boréale si impitoyable, peuplé d'originaux de tous bois, Lapons superstitieux, pasteurs, évangélistes ou maîtres d'école suédois, engagés à fond dans la lutte contre l'ignorance et l'ivrognerie, et se défendant du mieux qu'ils peuvent contre l'isolement dans ce pays de lous, contre les difficultés matérielles, et les tentations toujours présentes.

Le récit englobe trois générations et prend de ce fait un charme certain. Sara-Alelia, la jeune étourdie du début, finit en odeur de sainteté, patriarcale régnant sur ses fils et sur leurs enfants et petits-enfants, et dont les arrêts ont force de loi. Une vraie femme, d'une humanité qui vous saisit; elle marche vers l'étoile; ses pas d'abord incertains se raffermissent par le miracle de sa foi. Une réelle poésie se dégage des plus minces incidents de sa vie, renforcée encore par le pittoresque des mœurs et l'effroyable rudesse de la vie en Laponie d'alors, et de « cette neige qui